



[www.jeannedarcsaintmaur.com](http://www.jeannedarcsaintmaur.com)

ÉCOLE ET COLLÈGE

# Jeanne d'Arc

*Jeanne d'Arc - 109, boulevard de Créteil  
94100 Saint-Maur-des-Fossés*



***Edition 2018***

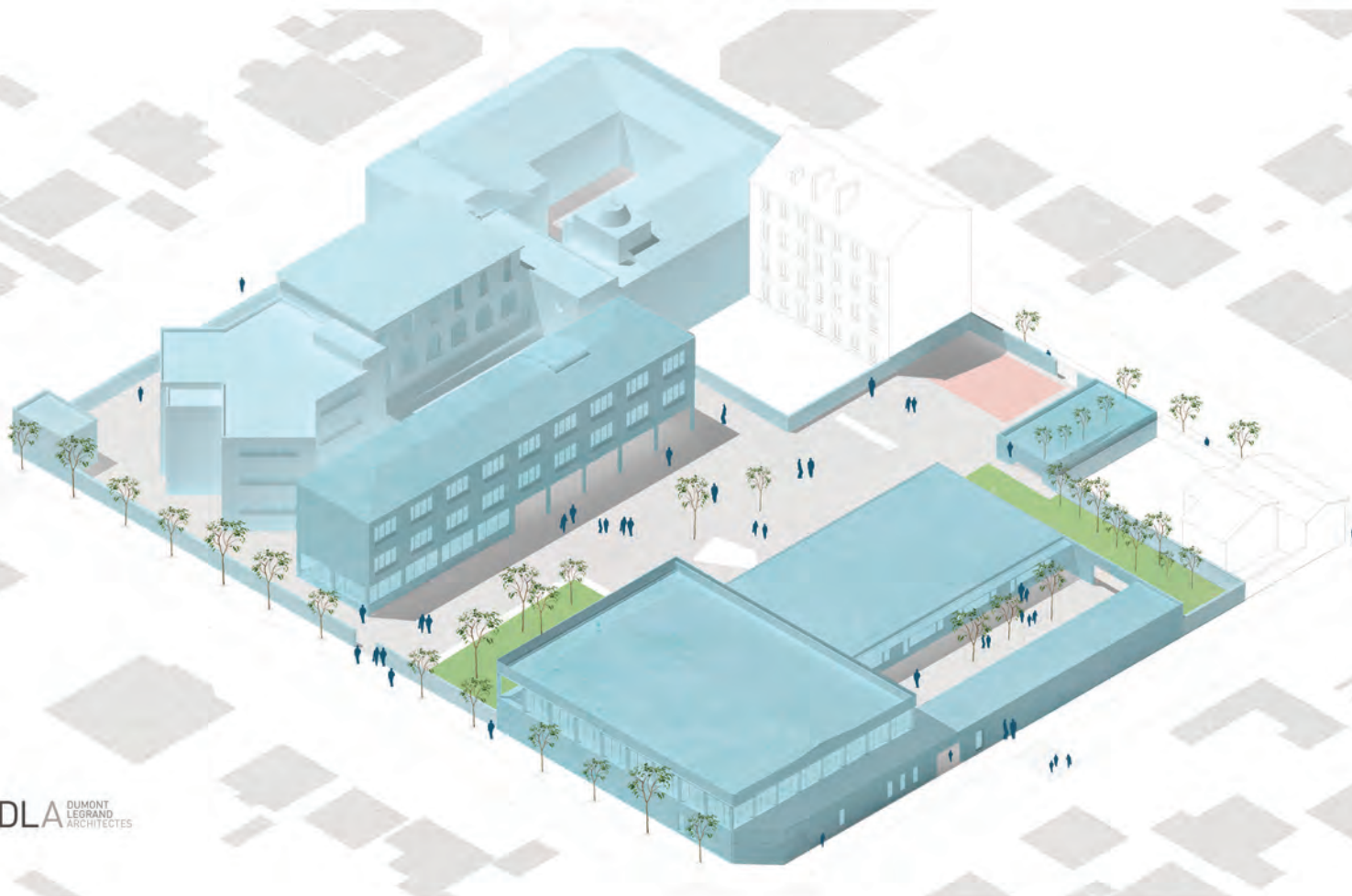
« Allez, et avec ce que vous aurez et recevrez faites tout le bien que vous pourrez » **Emilie de Vialar**



# CHANTIER

# Brézillon

Ecole & Collège Jeanne d'arc



DLA  
DUMONT  
LEGRAND  
ARCHITECTES

**ELECTRICITÉ GÉNÉRALE**  
**ENTRETIEN D'IMMEUBLES**  
**DÉPANNAGES 24/24**

8, rue Paul Appel  
Parc d'Activités du Vert-Galant  
95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE  
**01 30 27 29 20**  
[entreprise@bedier.fr](mailto:entreprise@bedier.fr)



**De Koninck TP**  
Terrassement - Démolition - Travaux Publics

**TERRASSEMENT**  
**DÉMOLITION**  
**TRAVAUX PUBLICS**

Rue de la Sablière  
60390 AUNEUIL  
**03 44 81 23 15**  
[contact@de-koninck.fr](mailto:contact@de-koninck.fr)

**RÉALISATION**  
**ET CONCEPTION**  
**ENERGÉTIQUE**

53, rue de l'église  
77580 BOULEURS  
**01 60 04 65 92**  
[ac.rce@orange.fr](mailto:ac.rce@orange.fr)



**COUVERTURE**  
**ISOLATION / BARDAGE**  
**ÉTANCHÉITÉ**

ZI Farman Sud - CS 30001  
22 rue Robert Fulton  
51689 REIMS Cedex  
**03 25 27 38 84**  
[contact10@cibetanche.fr](mailto:contact10@cibetanche.fr)



## SOMMAIRE

ÉDITORIAL .....	3
<b>LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	
UN PEU D'HISTOIRE .....	4
LE PROJET ÉDUCATIF .....	5
INFOS PRATIQUES .....	7
DES ADULTES AU SERVICE DES ENFANTS .....	8
ORGANIGRAMME .....	10
L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES : APEL .....	11
L'AMICALE DES ANCIENS .....	11
COMMUNIQUER À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE .....	13
<b>LA VIE DE L'ÉCOLE</b>	
À L'ÉCOLE .....	14
« POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE » .....	19
RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE JEANNE D'ARC SAINT MAUR .....	23
<b>LA VIE DU COLLÈGE</b>	
AU COLLÈGE .....	24
NOS RÈGLES DE VIE .....	29
CDI DU COLLÈGE JEANNE D'ARC .....	33
DES LIEUX DE VIE .....	33
L'ASSOCIATION SPORTIVE .....	34
COLLÈGE IDÉAL .....	35
L'ÉCOLE DE LA VIE .....	36



## ÉCOLE ET COLLÈGE Jeanne d'Arc

109, boulevard de Créteil  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Tél. : **01 48 83 07 79**

Fax : 01 48 89 22 09

[www.jannedarcsaintmaur.com](http://www.jannedarcsaintmaur.com)





CONCEPTION - RÉALISATION - PUBLICITÉ





### Infocap

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE AUX PARENTS

Éditeur et Imprimeur de l'Enseignement Catholique depuis 35 ans

7, rue du Chemin Vert - 94100 Saint-Maur  
Tél. : 01 43 98 00 12 - Fax : 01 48 08 56 09  
E-mail : [infocap@orange.fr](mailto:infocap@orange.fr)



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

INFOCAP, partenaire du SGEC



# MERCI

DE NOUS AIDER À FAIRE VIVRE L'IDÉE DE COLUCHE

POUR FAIRE VOTRE DON



EN LIGNE

sur [www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org)  
& sur la page Facebook  
des Restos du Coeur



PAR CHÈQUE

à l'ordre des Restaurants du Coeur,  
adressé sous enveloppe non-affranchie à l'adresse :  
Les Restaurants du Coeur/Libre Réponse 53061  
91 129 PALAISEAU Cedex

## VOS DONS PERMETTENT DE SOUTENIR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS

- Aide alimentaire
- Les Restos Bébé du Coeur
- Soutien à la recherche d'emploi
- L'insertion par l'emploi
- Logement et hébergement d'urgence
- Aide aux gens de la rue
- Atelier de français et accompagnement scolaire
- Accès à Internet accompagné
- Culture, loisirs, sports et départs en vacances
- Accompagnement au budget et microcrédit
- Accès aux droits et à la justice
- Vestiaire et coiffure
- Ateliers de cuisine



### LOI COLUCHE

Les dons des particuliers aux Restos du Coeur  
bénéficient d'une réduction d'impôt de 75% jusqu'à 531 €.

*on compte sur vous  
Coluche*

© Gaston BERGERET

Suivez-nous sur







## ÉDITORIAL



L'Ecole et le Collège Jeanne d'Arc sont heureux de vous accueillir. Composée d'adultes, de religieuses des Sœurs de Saint Joseph de l'apparition, d'enseignants, d'éducateurs, de personnels administratifs et de services, notre communauté éducative prend tout son sens grâce au millier de jeunes qui lui sont confiés.

Accueillir et faire grandir chaque élève pour ce qu'il est, dans toute sa singularité, voilà notre mission à laquelle notre fondatrice Emilie de Vialar a consacré sa vie. Soyons fiers de poursuivre son œuvre aujourd'hui.

Notre Projet au service de tous, nous incite à :

- Offrir à vos enfants une pédagogie rigoureuse et novatrice.
- Porter les valeurs du respect, de l'entraide et de la bienveillance en prenant appui sur les Evangiles.
- Révéler les talents de tous pour développer le sens de l'ambition, de la confiance en soi à travers l'élaboration d'un projet personnel solide.

C'est ainsi que chaque enfant est accompagné vers sa réussite, tourné vers l'avenir et le monde. Que chaque acteur de notre communauté éducative soit ici vivement remercié pour son engagement, son professionnalisme et son écoute toujours mis au service des jeunes.

Un grand merci enfin à tous ceux qui nous ont déjà fait confiance, témoignage de nos engagements de tous les jours.

**Jérémie Gillis**  
Chef d'établissement coordinateur







## UN PEU D'HISTOIRE



### Et Jeanne d'Arc...

**1906** : la paroisse d'Adamville est créée à Saint-Maur-des-Fossés, cette nouvelle banlieue en bordure de la Marne, et confiée à l'Abbé Martin, un aveyronnais. Ce dernier demande à sa nièce, Mademoiselle Maury d'ouvrir une école pour les jeunes filles du quartier. Elle s'appellera l'Institution Jeanne d'Arc.

Il faut agrandir les locaux. Des constructions s'ajoutent les unes aux autres, au fur et à mesure des besoins.

L'institution est connue à Saint Maur pour son esprit de famille et de simplicité... Les anciennes se souviennent !

**Emilie de Vialar** est née le 12 septembre 1797 à Gaillac, petite ville du Sud-Ouest, au lendemain de la Révolution. Jeune fille, elle ouvre les yeux sur une réalité difficile : des enfants qui mendient, des malades qui se meurent dans des taudis, des mères qui ne peuvent nourrir leur famille... Avec quelques amies, elle essaie d'organiser des secours. Le soir de Noël 1832, elle quitte la maison paternelle pour fonder une congrégation : les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. À sa mort en 1856, Emilie a ouvert 42 communautés autour du bassin méditerranéen, en Birmanie, en Australie... Aujourd'hui, l'aventure continue avec des communautés dans 26 pays sur tous les continents.

**1920** : les élèves ne manquent pas. Mademoiselle Maury prend de l'âge. L'Abbé Martin fait appel à une congrégation qu'il avait connue dans son terroir natal : les sœurs de Saint Joseph de l'Apparition, de Gaillac.

Jeanne d'Arc a changé plusieurs fois de statut au cours du 20ème siècle : école et lycée, pensionnat, externat, institution de jeunes filles, actuellement école et collège mixte sous contrat avec l'Etat.

**Le 21 Décembre 1921**, les premières religieuses arrivent pour aider Mlle Maury et rapidement, elles prennent l'Institution complètement en charge.

**Depuis 1979**, la direction est confiée à une laïque, puis deux pour l'école et le collège. Les religieuses restent présentes dans la vie de l'établissement et exercent la tutelle dans l'esprit de Saint Emilie de Vialar.

**Septembre 1922** : les sœurs prennent le relais... Les unes sont enseignantes, les autres soignantes ; un dispensaire attendant à l'école est créé et rend de nombreux services dans le quartier. Les élèves sont de plus en plus nombreuses.

**«Allez, et avec ce que vous aurez et recevrez faites tout le bien que vous pourrez.» Emilie de Vialar**







## LE PROJET ÉDUCATIF

### VIVRE ET FAIRE VIVRE LES JEUNES AVEC LEUR TEMPS

- Développer le numérique.
- Enseigner d'autres langues, renforcer l'anglais.
- Classes européennes.
- Utilisation responsable d'internet.
- Conférence sur les dangers d'internet.

### ACCOMPAGNER CHACUN AVEC ESPÉRANCE

- Projet d'entraide entre élèves.
- Cours de méthodologie.
- Formation aux intelligences multiples.
- Livret d'autonomie en maternelle.
- Temps d'intégration en 6ème.

### ÉVEILLER À LA DIMENSION SPIRITUELLE

- Formation et accompagnement des catéchistes.
- Rencontres, temps forts événements.
- Prières, célébrations, messes régulières avec implication des élèves.
- Ateliers de silence et d'intériorité.
- Actions caritatives visibles.

### S'OUVRIR À LA DIFFÉRENCE AVEC BIENVEILLANCE

- Écoute de chacun, adultes et jeunes.
- Sanctions constructives à l'égard des enfants rejetant les autres.
- Accueil d'élèves handicapés.
- Éducation au civisme, au savoir-vivre, à la politesse.

### PROMOUVOIR LE DIALOGUE ENTRE TOUS LES PARTENAIRES

- Améliorer le site internet.
- Rendre le fil des jours plus attractif.
- Favoriser rencontres parents-professeurs conviviales.





ENTREPRISE DE  
PEINTURE - RAVALEMENT - ISOLATION THERMIQUE EXTÉRIEUR

*Créée en 1975*



*Une de nos réalisations : Boulevard de Champigny à Saint Maur*

**Contacts : Mme AUDEBERT ou M. FRENAY - Tél : 01 45 11 01 20 - [asso france@wanadoo.fr](mailto:asso france@wanadoo.fr)**

Entreprise basée à Saint Maur - 72, Avenue Raspail



**S.T.A.E.G.**

**S**ociété **T**hiaisienne d'**A**ménagement et d'**E**ntretien **G**énéral

**ENTREPRISE DE MENUISERIE**

*Créée en 1989*

**Contacts : M. FRENAY ou M. POMIAN - Tél : 01 46 81 29 06 - [staeg94@orange.fr](mailto:staeg94@orange.fr)**

Entreprise basée à Saint Maur - 72, Avenue Raspail





## INFOS PRATIQUES



### ÉCOLE ET COLLÈGE

## Jeanne d'Arc

109, boulevard de Créteil  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Tél. : **01 48 83 07 79**

[www.jeannedarcsaintmaur.com](http://www.jeannedarcsaintmaur.com)

### HORAIRES DE L'ÉTABLISSEMENT

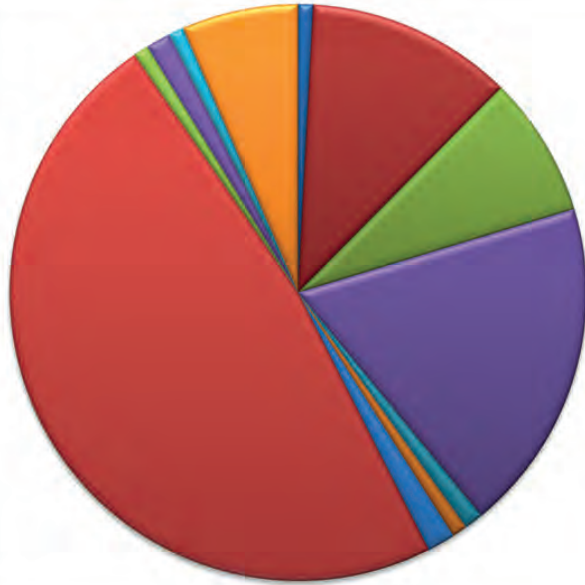
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi  
7h30 à 18h30

Mercredi  
7h30 à 16h30

### MOYENS DE TRANSPORTS

RER Parc Saint Maur  
BUS 107 - 112 - 111 - 317

### RÉPARTITION DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT



■ BONNEUIL SUR MARNE	■ JOINVILLE LE PONT	■ ST MAURICE
■ CHAMPIGNY SUR MARNE	■ MAISONS ALFORT	■ SUCY EN BRIE
■ CHENNEVIERES SUR MARNE	■ ORMESSON SUR MARNE	■ VILLENEUVE ST GEORGES
■ CRETEIL	■ ST MAUR DES FOSSES	■ DIVERS

### AUTRES ÉTABLISSEMENTS CATHOLIQUES DU RÉSEAU ST MAUR

#### LE ROSAIRE

22 avenue des Arts  
Tél. : 01 48 83 91 04  
Fax : 01 48 83 37 04  
[lerosaire.stmaur@wanadoo.fr](mailto:lerosaire.stmaur@wanadoo.fr)

#### ENSEMBLE SAINTE-MARIE

Pôle Lycée GT,  
22 avenue de Verdun  
94000 CRETEIL  
Tél : 01 45 17 21 70

#### SAINT-ANDRÉ

115 avenue Mahieu  
Tél. : 01 48 83 08 07  
Fax : 01 41 81 30 44  
[stmaur94.standre@wanadoo.fr](mailto:stmaur94.standre@wanadoo.fr)  
*Congrégation des Filles de la Croix*  
[www.standre-stmaur.org](http://www.standre-stmaur.org)

Pôle Lycée Professionnel,  
5 rue de l'Eglise  
Tél. : 01 55 12 37 10  
[www.ensemblsaintemarie.com](http://www.ensemblsaintemarie.com)

#### LYCÉE TEILHARD DE CHARDIN

2 place d'Armes  
Tél. : 01 48 89 66 66  
Fax : 01 48 89 97 92  
[tdechardin@tdechardin.org](mailto:tdechardin@tdechardin.org)  
[www.tdechardin.org](http://www.tdechardin.org)







# DES ADULTES AU SERVICE DES ENFANTS

## ÉTABLISSEMENT

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Animé par le Président de l'Organisme de Gestion (O.G.E.C.).

Il réunit, trois à quatre fois par an, les membres de l'OGEC, la Tutelle, la Présidente de l'APEL, les Chefs d'Etablissement.

Il assure la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale de l'Etablissement et la mise en œuvre matérielle du projet éducatif.

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est une instance consultative. C'est un lieu de réflexion, de dialogue et de concertation.

Tous les acteurs de la communauté éducative y sont représentés, certains sont membres de droit, d'autres cooptés.

Il permet aux Chefs d'Etablissements de recourir aux idées de tous, afin d'éclairer une décision à prendre. C'est une aide indispensable pour réussir le "vivre ensemble" de toute la communauté. Il assure l'unité de l'établissement.

### CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Avec le prêtre référent de l'établissement, il réunit une fois par trimestre les Chefs d'Etablissements, l'Animatrice en Pastorale Scolaire (APS), des catéchistes et enseignants... pour coordonner la catéchèse et la culture religieuse, pour réfléchir à des questions spirituelles, pour faire diverses propositions : temps de prière, célébrations, approfondissement de la foi.



### CONSEIL DE DIRECTION

Il se retrouve une fois par semaine pour animer la vie quotidienne de l'établissement et harmoniser les projets.

Il réunit les Chefs d'Etablissement, l'animatrice en Pastorale, le Responsable de Vie Scolaire et la gestionnaire.

### COMMISSION RESTAURATION

Elle réunit une fois par trimestre les différents partenaires de la communauté éducative avec le responsable de secteur de la société de restauration RGC, la diététicienne, le cuisinier, pour étudier l'équilibre nutritionnel, l'éducation au goût...





## COLLÈGE

### CONSEIL DES PROFESSEURS PRINCIPAUX

Animé par le Chef d'Etablissement. Les professeurs principaux se rencontrent deux fois par trimestre pour organiser les projets pédagogiques et éducatifs, préparer les démarches d'orientation, échanger sur la vie du collège.

### CONSEIL DE L'ENCADREMENT

Animé par le Responsable de Vie Scolaire. Il réunit les éducateurs, responsables de niveau, une fois par semaine pour discuter des questions relatives à

l'encadrement, au règlement, à la sécurité.

### CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Animé par le Chef d'Etablissement, il réunit les professeurs coordinateurs de chaque matière pour élaborer les projets et les réunions pédagogiques, harmoniser les pratiques et les exigences. Ce conseil fait suite à des réunions par matières.

### CONSEIL DE CLASSE

Animé par le Chef d'Etablissement en présence de tous les professeurs, du Responsable de Vie Scolaire ou du

responsable de niveau, des parents correspondants et des élèves délégués à partir de la 5ème, il évalue les compétences et la progression de chaque élève en tenant compte d'autres indicateurs que les seuls résultats chiffrés. Il donne des propositions d'orientation.

### CONSEIL DÉLÉGUÉS D'ÉLÈVES

Co-animé par le Responsable de Vie Scolaire et un délégué responsable au collège et par la Chef d'Etablissement du primaire à l'école. Il se réunit une à deux fois par trimestre : lieu d'information, d'apprentissage à la prise de responsabilité et d'écoute des élèves.

## ÉCOLE

### CONCERTATION PRIMAIRE

Animée, une fois par mois par le Chef d'Etablissement. Il permet d'adapter la pédagogie, d'élaborer et de concrétiser des projets pour la vie de l'école. Il propose les orientations et le suivi scolaire des élèves.

### CONSEIL DE MAÎTRES

Animé par le Chef d'Etablissement, il permet de gérer les problèmes de la vie scolaire.

### CONSEIL DES MAÎTRES DÉLÉGUÉS DE CYCLE

Ce conseil permet de préparer les concertations, il est en lien permanent entre la Direction et l'équipe enseignante de l'école.







# ORGANIGRAMME

## AUTORITÉ DE TUTELLE

### APEL

Présidente de l'Apel



Nathalie SORBA

Chef d'établissement Collège et Coordinateur



Jérémie GILLIS

Chef d'établissement de l'École



Véronique LAGARDE

### DIOCÈSE

Présidente de l'OGEC



Anne ROMAIN

## ENSEIGNANTS

MATERNELLE : 5 / PRIMAIRE : 19 / COLLÈGE : 30

## ÉLÈVES

COLLÈGE : 450 / ECOLE : 500

Attachée de Gestion



Vanessa MALINGA

Aide Comptable



Isabelle MULLER

Aide Comptable



Nathalie PIERACCI

Secrétariat



Anne PERLIN

Responsable de Vie Scolaire



Pascal VAILLANT

Catéchèse Pastorale



Stéphanie BIGAND et les catéchistes

Documentaliste C.D.I.



Agnès PARIS

B.D.I.



Claude CHOUMERT

Accueil



Sylvie De MARIA



Laetitia ROLIN

Éducateurs AVS et ASEM



Maintenance



Valère GUERET





## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES : APEL



Avec ses 935 000 adhérents au niveau national, l'APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) est la plus importante association de parents d'élèves.

Les APEL ont été créées **il y a plus de 80 ans** par des parents d'élèves désireux d'être associés à la vie des établissements scolaires de leurs enfants. Chaque jour, ce sont des **milliers de bénévoles** qui collaborent activement aux projets éducatifs des établissements. **L'APEL s'engage pour l'avenir de 2 millions d'enfants** dont les parents ont choisi librement un établissement scolaire et son projet éducatif.

### STRUCTURE

Notre association - **APEL Jeanne d'Arc** - regroupe les parents de l'Établissement, c'est-à-dire Vous.

Elle est régie par la loi de 1901 et déclarée à la Préfecture de Créteil.

Tout comme à Jeanne d'Arc, l'APEL est présente dans 6500 établissements (5000 écoles, 1600 collèges, 1100 lycées).

Les APEL d'établissement sont regroupées au sein des APEL départementales (500), elles-mêmes regroupées au sein des APEL académiques (30), elles-mêmes regroupées au sein de l'APEL nationale.

### NOTRE MISSION

L'APEL Jeanne d'Arc s'implique dans la vie des établissements et y participe activement :

- **Accueil et Animation** (Portes Ouvertes, accueil des nouvelles familles, fêtes qui ponctuent l'année scolaire, spectacles...)
- **Aide à la réalisation de projets** (informatique au B.D.I., bibliothèque...)
- **Informations en lien avec l'éducation** (conférences et débats...)
- **Soutien des parents**
- **Représentation** : membre de la communauté éducative, l'APEL siège

au conseil d'établissement, contribue à l'élaboration du projet éducatif de l'établissement et veille à sa mise en œuvre réelle, participe aux Conseils de Classe...

Elle siège également au Conseil d'Administration de l'Ogec (Organisme de gestion de l'enseignement catholique) pour donner son avis de représentant de parents d'élèves sur la gestion de l'établissement.

### LES PARENTS CORRESPONDANTS

Désignés pour un an lors d'une réunion en début d'année scolaire, les parents correspondants (« PACO ») sont deux par classe.

Etre parent correspondant suppose objectivité, discrétion, disponibilité, responsabilité.

Les rôles peuvent être divers et multiples :

- Etre à la disposition des familles,
- Participer avec l'accord du chef d'établissement aux Conseils de Classes du collège
- Assurer un rôle d'accueil, d'information et de soutien,
- Etre le relais entre parents et enseignants dans certains projets,
- Participer aux actions de l'APEL.

### REJOIGNEZ NOUS !

Vous souhaitez participer à la vie de l'établissement ?

Que votre enfant soit en Maternelle, en Primaire ou au Collège, vous êtes le(la) bienvenu(e) !

**Un temps fort indispensable, à ne pas manquer : notre Assemblée Générale** qui a lieu traditionnellement au mois d'octobre.

Elle clôt l'année scolaire précédente en présentant le bilan des actions entreprises, elle lance l'année nouvelle et se nourrit de vos propositions.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par vous à cette occasion.

Participer à cette rencontre et pourquoi pas se présenter au Conseil d'Administration permet de **vivre la vie de l'école autrement, de passer de l'autre côté du miroir...et surtout d'être partie prenante et active dans l'école.**



## L'AMICALE DES ANCIENS



L'Amicale des Anciens de Jeanne d'Arc existe officiellement depuis juillet 2009. Créée à la demande de plusieurs d'entre nous, elle regroupe, au sein de son bureau, des anciens élèves, professeurs et chefs d'établissement.

Son but est de créer un réseau de relations permettant des rencontres inter-générationnelles, dans un esprit de solidarité, d'amitié et aussi d'aider les élèves de 3ème à trouver des stages en entreprise.

Pour plus d'information, consultez le site : [www.jeannedarcsaintmaur.com/rubrique associations](http://www.jeannedarcsaintmaur.com/rubrique_associations) ou contacter

**l'Amicale des anciens de Jeanne d'Arc**,  
109 boulevard de Créteil  
94100 SAINT-MAUR  
ou par mail : [anciensjda@yahoo.fr](mailto:anciensjda@yahoo.fr)

**Soyez nombreux à nous rejoindre ! Après les 90 ans de notre Ecole, préparons-nous à célébrer ensemble son centenaire !**





**FIDUCIAIRE 21** est un cabinet d'expertise comptable qui vous accompagne dans toutes les étapes de la vie de votre entreprise et de vos projets.



Vos experts à votre écoute

Nous sommes présents pour vous accompagner

COMPTABILITÉ • FISCALITÉ • SOCIAL • GESTION • IMMOBILIER

**+**

**Création Acquisition**

- Business plan
- Evaluation
- Plan de financement
- Choix du meilleur statut

**🏛️**

**Suivi Administratif et financier**

- Comptabilité
- Paye
- Déclarations fiscales

**🔄**

**Accompagnement Gestion**

- Tableaux de bord
- Suivi de trésorerie et d'activité
- Innovation : CIP, et JEI
- Accompagnement choix ERP et dématérialisation

**🏠**

**Investissement immobilier**

- Choix du meilleur régime
- Location meublée
- Immobilier professionnel
- Plan de financement

*PARTENAIRE D'UNE PERFORMANCE DURABLE*

7 RUE DU CHEMIN VERT - 94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS - Tél. 01 84 23 05 44 | [www.fiduciaire21.fr](http://www.fiduciaire21.fr)

AMÉLIORER  
LA QUALITÉ  
DE VIE POUR  
FAVORISER  
LA RÉUSSITE

EDUCATION

Les collaborateurs de Sodexo Education créent, pilotent et mettent en œuvre une gamme unique de services intégrés et innovants. En valorisant un mode de vie sain dans un environnement sûr et accueillant, nos services sur sites contribuent à améliorer la qualité de vie au sein des établissements d'enseignement.

[www.sodexo.fr](http://www.sodexo.fr)

**sodexo**  
SERVICES DE QUALITÉ DE VIE





# COMMUNIQUER À L'ÉCOLE ET AU COLLÈGE

## « PORTES OUVERTES » EN JUIN

Premiers contacts avec leur futur établissement pour les nouveaux élèves, afin de faciliter leur insertion.

## LE « FIL DES JOURS »

Ce bulletin de liaison entre l'établissement et les parents est adressé aux familles par mail tous les premiers jeudis du mois. Il remplace toutes les circulaires et donne toutes les dates, informations et échos de la vie au collège et à l'école.

Il est également disponible sur le site.  
Le site [www.jeannedarcsaintmaur.com](http://www.jeannedarcsaintmaur.com)



## RENCONTRES PARENTS / PROFESSEURS

En début d'année, les professeurs exposent aux parents d'élèves réunis par classe leurs méthodes pédagogiques, leurs exigences et leurs projets.

Entre novembre et décembre, par niveaux, les professeurs rencontrent individuellement tous les parents de leurs classes pour échanger, donner des conseils de méthode et d'orientation et faire un premier bilan.

## DÎNER-DIALOGUE

Parents, professeurs, élèves délégués, personnel administratif, OGEC... Tous les acteurs de l'établissement sont invités à « s'asseoir ensemble » par petites tables, autour de quelques crêpes, pour échanger librement sur un thème choisi pour l'année : « Choisis la vie », « Grandir en liberté », « Ouvre ton cœur », « Cultivons des bonheurs », « Ose et crois en toi »...

## VIE DE CLASSE OU DÉBATS RÉGLÉS

Une heure par mois, les élèves au collège sont invités par le Professeur Principal à échanger sur la vie de leur classe : lecture des « règles de vie », écriture d'une charte, élection des délégués, réflexion sur les pratiques citoyennes. Ce temps « Vie de classe » existe aussi à l'école avec le professeur de la classe, toutes les semaines.







## À L'ÉCOLE

**L'école** compte 520 élèves répartis en 5 classes de maternelles et 15 classes élémentaires (3 classes par niveau).

L'équipe éducative est formée d'une vingtaine de professeurs, de trois aide-maternelles, d'un professeur d'anglais, d'un professeur d'allemand en CM2, d'un professeur d'E.P.S, d'éducateurs.

C'est dans une ambiance familiale et ouverte que l'école enseigne les programmes prévus par l'Education Nationale.

L'école fonctionne sur 24 heures et 4 jours.

**Horaire hebdomadaire:**

de 8h 30 à 11h 30 de 13h 30 à 16h 45  
L'établissement accueille tous les élèves à partir de 7h30 et propose une garderie/étude de 17h00 à 18h00.



### MISSIONS DE L'ÉCOLE

L'école maternelle a pour mission d'aider chaque enfant à grandir, à conquérir son autonomie et à acquérir des attitudes et des compétences qui permettront de construire les apprentissages fondamentaux.

Elle s'appuie sur la capacité de communication et d'invention de l'enfant et sur le plaisir de l'action et du jeu. Elle multiplie les occasions de stimuler le désir d'apprendre, de diversifier les expériences et d'enrichir la compréhension en mettant l'accent sur les activités réflexives. Elle est attentive au rythme de développement et à la croissance de chacun.

**L'école maternelle se compose du cycle 1 ou cycle des apprentissages premiers** (petite section, moyenne section et grande section.)

**L'école élémentaire** comporte deux étapes :

- **Le cycle des apprentissages fondamentaux ou cycle 2** (cours préparatoire, cours élémentaire première année, cours élémentaire deuxième année)

Le cycle des apprentissages fondamentaux est le moment où se construisent ces savoirs élémentaires que sont parler, lire, écrire et compter, le socle de la réussite scolaire.

- **Le cycle de consolidation ou cycle 3** (cours moyen 1ère année, cours moyen 2ème année et 6ème à venir).

Le cycle de consolidation transforme ces savoirs en instruments intellectuels qui permettent de s'informer, de construire des connaissances solides, de se cultiver : l'élève n'est plus dépendant de l'accompagnement permanent de l'enseignant. Au terme de ce cycle, autonomie et organisation dans le travail doivent être acquises.

Les évaluations des compétences, deux fois dans l'année, permettent aux enseignants, mais aussi aux familles, de faire le point sur les acquis, de s'appuyer sur les réussites et de remédier aux difficultés.

La validation des acquis des élèves est enregistré dans un livret personnel de Compétences numérique en février et Juin.





## PROJET POUR L'ÉCOLE

### « Mieux parler pour mieux écrire »

L'observation des élèves et les évaluations diagnostiques ont mis en évidence la nécessité de conduire des activités dites de transfert permettant une meilleure appropriation des compétences orales vers celles de l'écrit.

La démarche transmissive qui consiste à apprendre la règle et à réaliser des exercices d'application permet d'acquérir des savoirs. Les savoirs faire, c'est-à-dire la capacité à utiliser la grammaire, l'orthographe, le vocabulaire et la conjugaison dans une production d'écrits nécessitent une pédagogie adaptée à chaque niveau d'âge.

**A l'école maternelle**, le langage est au cœur de tous les domaines d'apprentissage. Prendre la parole est essentiel mais pour être efficace, l'enfant doit apprendre à maîtriser les formes requises par la situation de communication. La maîtrise de la langue lui permet de relier, de conceptualiser, de comparer, d'évoquer des événements, d'anticiper, de justifier, de penser à voix haute... L'enfant apprendra ainsi à utiliser un vocabulaire précis, dans des phrases simples ou complexes, en faisant varier les temps, en formulant des phrases interrogatives, en utilisant des connecteurs de temps ou de logique, des pronoms...

**En CP**, l'apprentissage de la lecture va initier l'enfant au décodage (il déchiffre)

et au codage (il écrit ce qu'il entend ou ce qu'il dit). L'apprentissage se construira dans cet aller retour décodage codage. L'enfant s'appropriera le lien entre l'oral et l'écrit, les compétences visées en maternelle se poursuivront ainsi à l'oral et à l'écrit. Ces différentes activités lui permettront de développer des stratégies de compréhension: difficile de comprendre un texte si l'on ne sait pas ce que ou ce qui remplacent les pronoms.

**En CE1 et CE2**, la lecture courante s'installe, la compréhension fine de la lecture progresse, la production d'écrit s'étoffe.

**En CM1 et CM2**, les activités écrites s'intensifient. Dans tous les domaines: histoire, géographie, sciences, mathématiques... l'élève sera amené à rédiger des phrases de plus en plus complexes, tenant compte de la syntaxe grammaticale et orthographique. L'expression orale de la pensée, l'utilisation du mot juste, la participation à un débat, la justification, l'argumentation, la reformulation d'une consigne... se poursuivent et participent ainsi à la maîtrise du langage écrit.

Ce projet d'école décline sur tous les cycles, les compétences et les activités de langage oral et écrit qui construisent la maîtrise de la langue.



## PROJETS DE CLASSE POUR UN PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- **Théâtre** : petite section, moyenne section, grande section, CPC.
- **Arts visuels** : 3 classes de CE1 et 3 classes de CE2.
- **Chorale** : 3 classes de CM1 et 3 classes de CM2.

## LANGUES : ANGLAIS ET ALLEMAND

- Anglais de la grande section au CM1
- Anglais et Allemand en CM2

Un professeur intervient une fois par semaine dans les classes.

En se basant sur les compétences et dispositions naturelles propres au jeune enfant, l'apprentissage d'une langue étrangère devient naturel et spontané, avant de devenir obligatoire dans les programmes. Nous pouvons alors donner un sens à la réalité avant de donner un code du langage.

Ainsi, l'enseignement devient une communication authentique et moins une observation des connaissances. Les objectifs sont pédagogiques : **donner confiance pour s'exprimer, plaisir**

**de s'exprimer différemment, plaisir de découvrir.** Car l'important est bien là : découvrir avec plaisir. A travers des activités ludiques et variées qui maintiennent l'enthousiasme des enfants - jeux, chants, vidéo, histoires... ils s'imprègnent des sonorités et rythmes de la langue et se construisent de solides bases de connaissances.

L'enseignement d'une langue étrangère, c'est aussi **un apport culturel** : découverte d'un autre pays, d'une autre civilisation, d'autres us et coutumes. C'est enfin **une ouverture d'esprit** : curiosité envers ce qui est différent, envers ce qui est ailleurs.

Notre établissement a mis sur l'anglais compte tenu de son importance indéniable

dans notre société et donc pour l'avenir de nos enfants, tant sur le plan personnel (tourisme, culture, informatique...) que professionnel (langues des affaires, ouverture et réalisation internationale de tous les domaines professionnels).

En CM2. Les élèves découvrent aussi l'allemand avec l'enseignant du collège, cette langue étant proposée en 6ème. Un voyage en Allemagne dans une école est organisé en CM2 pour les élèves qui souhaitent apprendre l'Allemand dès la 6ème.

Un voyage en Angleterre est organisé pour les élèves soit en CE2, CM1 ou CM2.







## AIDES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

L'aide aux élèves en difficulté est une préoccupation de l'Éducation Nationale à laquelle l'école adhère pleinement de par son projet éducatif.

### Différents soutiens sont proposés et mis en place :

- Une enseignante ASH est présente dans l'école deux jours par semaine et travaille conjointement avec l'enseignante de la classe.
- Les AVS assistent les élèves présentant différents handicaps. Ce sont les parents qui font cette demande à la MDPH (Maison départementale pour les handicapés) à Créteil.
- Les ateliers de soutien (APC) mis en place suite à la réforme Darcos de 2008. Dans notre établissement, les professeurs prennent en charge les enfants en difficultés scolaires ponctuelles. 1/2 heure par jour en maternelle et CP, 45mn deux fois par semaine à partir du CE1 en groupe de 4 élèves maximum (en maternelle et en primaire de 11 h 30 à 12 h). L'autorisation des parents est obligatoire.
- Les stages de remise à niveau, proposés aux élèves de CM1 et CM2, pendant les vacances de Printemps ou aux grandes vacances. Les stages sont assurés par des professeurs volontaires.

### APPRENDRE À PORTER SECOURS

« Initiation gestes premiers secours en CM1 »

Les élèves sont encadrés par une infirmière formatrice.

La formation se passe sous forme d'ateliers. À l'aide de supports visuels et de mises en situation les élèves développent des comportements citoyens, des initiatives et des démarches de solidarité, des savoirs et des savoir-faire leur permettant de réagir efficacement, face à des situations d'incidents ou d'accidents de santé.

## SÉJOURS ET SORTIES PÉDAGOGIQUES

Des séjours pédagogiques sont proposés par des enseignants selon leur projet de classe : découvertes d'autres milieux de vie, la mer, la ferme, voire des activités spécifiques liées au programme, tels le moyen-âge ou les classes écrites...



### CONSEIL MUNICIPAL DES ÉLÈVES

En début d'année, les élèves de CM1 et CM2 élisent leur représentant à la mairie. Ce Conseil est un lien entre les écoles et la ville et permet de concevoir des projets à l'initiative des élèves de Saint-Maur.



## LE SPORT



**Le sport à l'école :** Sauter, tourner, rouler, lancer, jouer, autant de verbes que les enfants aiment à réaliser. L'E.P.S. à l'école, c'est d'abord découvrir son corps, ses possibilités et ses capacités à travers une approche ludique du sport.

**Au cycle I,** c'est à l'aide de parcours aménagés en gymnastique au sol, avec des manipulations d'objets (balles, ballons, cerceaux, cordes à sauter, échasses, etc...) que l'on apprend à

bouger, à coordonner ses gestes (c'est ce que l'on nomme la psycho-motricité). Le comportement des enfants est souvent différent dans le gymnase, ainsi que leurs relations avec autrui, mais, on apprend, comme en classe, à écouter les explications, à les mettre en pratique, à respecter les consignes et à utiliser son imagination.

**Au cycle II et III,** le programme sera plus axé sur l'initiation à différents sports,

comme l'athlétisme, la gymnastique, les sports collectifs, la lutte... L'enfant apprend à faire des efforts, à respecter des règles, à respecter les autres et à se surpasser.

Différentes formes de travail sont proposées pour les habituer à s'organiser, à s'entraider, à travailler pour soi ou avec les autres, à être responsables.

Un stage de voile est organisé pour les élèves de CM1.

**Le sport à l'extérieur de l'école :** Un partenariat avec la ville de St Maur permet à l'école de bénéficier des structures et animateurs sportifs à certaines périodes de l'année.

Différentes activités sont proposées selon les niveaux de classes : natation, gymnastiques, hand ball, escrime, judo, basket, tennis de table.

## PASTORALE

### CATÉCHÈSE

Elle se fait en lien avec la Paroisse et conformément aux directives du Diocèse de Créteil. Elle est assurée par les enseignants, et des parents. L'objectif essentiel est d'éveiller les enfants aux valeurs évangéliques dans le respect de la liberté de chacun.

De la maternelle au CE1 : un éveil religieux est assuré par le professeur des écoles.

La catéchèse s'adresse aux enfants désirant faire leur première communion, mais nous accueillons chaque enfant au moment où celui-ci en fait la demande. Ce sacrement se prépare du CE2 au CM2.

### CULTURE RELIGIEUSE

Elle s'adresse à tous les enfants, par la découverte des autres religions, mais aussi des éléments de l'Histoire et de la vie des Chrétiens et l'éclairage des temps liturgiques du Christianisme.

### CÉLÉBRATIONS

Elles rassemblent tous les enfants à l'oratoire de l'école ou la paroisse pour fêter les temps forts de Noël et Pâques.

Nous souhaitons vivement, quelle que soit votre religion, que vous puissiez nous rejoindre dans nos groupes de caté ou de culture religieuse, pour apporter votre témoignage de croyant.



**« Dieu est présent partout, il vous porte gravé dans sa main... Vous êtes son enfant. »**

**Emilie de Viala**



# PROF !

un métier d'avenir

## Un master pour réussir

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE RECRUTE  
[www.devenir-enseignant.org](http://www.devenir-enseignant.org)



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Emplacement offert par l'Éditeur Photo : Niko, 11/2011.



L'Œuvre  
d'Orient



Les chrétiens de France  
au service des chrétiens d'Orient

## Aidons les chrétiens d'Orient à reconstruire

Les guerres en Syrie et en Irak ont poussé des milliers de civils à quitter leur maison.

En nous faisant un don, vous permettez à ceux qui regagnent leurs foyers de reconstruire leur vie.

Aujourd'hui plus que jamais, leur avenir dépend de notre soutien.

Mgr Pascal Gollnisch  
Directeur Général



Emplacement offert par deux familles de Jeanne d'Arc et par la famille Saillet

162 ans  
au service des  
chrétiens d'Orient

■ Oui,  
j'aide concrètement  
pour les Chrétiens  
d'Irak et de Syrie

€

Si vous êtes imposable,  
un don de 100€  
coûte réellement 34€  
Vous recevrez un reçu fiscal

Envoyer votre chèque  
à l'ordre de l'Œuvre d'Orient  
18PB12  
20, rue du Regard 75006 Paris

Dons en ligne :  
[www.oeuvre-orient.fr](http://www.oeuvre-orient.fr)

Merci d'indiquer "18PB12" dans le champ  
"commentaire" du formulaire de don.





# « POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE »

À L'ÉCOLE JEANNE D'ARC  
Année scolaire 2018-2019

Ce règlement est un contrat pour bien vivre ensemble. Tout élève et sa famille, admis dans notre communauté, s'engage à le respecter.

Les enseignants et éducateurs accompagneront les élèves afin de les aider à comprendre et mettre en œuvre les règles de vie permettant équilibre et bien-être.

**Le règlement intérieur de l'école Jeanne d'Arc poursuit un triple but :**

- Créer un climat de vie qui aide chaque jeune à grandir et donc à devenir responsable.
- Respecter les personnes et les choses, inculquer des habitudes d'ordre, de régularité et d'effort.
- Prévenir les accidents, assurer le calme nécessaire au bon déroulement de la vie de l'école.

Ce document signé en début d'année est laissé à disposition dans le cahier de liaison pour toutes consultations éventuelles. Il sert de premier outil de référence concernant le fonctionnement de l'école.



## 1 - HORAIRES DES COURS

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

Matin : 8h30 - 11h30

Après-midi : 13h30 - 16h45

APC (Activité Pédagogique Complémentaire) pour les élèves concernés :

Maternelle + CP 11h30-12h00 (lundi-mardi et jeudi) sortie rue Krüger.

A partir du CE1 : 11h30-12h15 (mardi et jeudi) sortie boulevard de Créteil.

**La ponctualité est indispensable !  
Les retards ne sont pas acceptés  
et seront sanctionnés.**

En cas de retard, exceptionnel : les parents accompagnent leur enfant dans la salle d'attente jusqu'à ce qu'il soit pris en charge dans sa classe.

## 2 - GARDERIE ET ETUDE

Garderie possible à partir de 7h30 dans le hall des maternelles.

Garderie et étude possible de 17h00 à 18h00.

**Les enfants non repris à la sortie de 11h45 ou 17h seront**

**automatiquement accueillis à la cantine ou la garderie sans possibilité de sortie avant 18h afin de favoriser le calme et éviter les déplacements inutiles.**

**Ce service sera facturé à titre exceptionnel.**

## 3 - ENTRÉES ET SORTIES

- Elèves : (voir tableau en annexe)

- Adultes :

- Entrée : uniquement par l'accueil.
- Il n'est pas permis de circuler dans l'établissement.
- Aucun parent n'est autorisé à venir chercher son enfant sur la cour. Merci d'attendre à l'accueil.

## 4 - ABSENCES

En maternelle, l'engagement de scolariser son enfant implique l'adhésion à une présence régulière. Les apprentissages en maternelle sont un vrai enseignement donné à l'élève.

L'école est obligatoire à partir de 6 ans.

- Il est impératif de respecter le calendrier scolaire.
- Les départs anticipés, les rentrées retardées et les absences non justifiées ne sont pas acceptés. Aucun travail ne sera donné d'avance.
- Les rendez-vous médicaux ou autres sont à prendre en dehors des heures de classe (le travail ne sera pas rattrapé).

**Toute absence doit être signalée le matin-même par téléphone avant 8h30 et dans le cahier de correspondance au retour de l'élève.**

- Toutes absences, tous retards non justifiés et répétés pourront entraîner un signalement au rectorat.
- L'élève à son retour devra apporter un justificatif écrit de ses parents ou un certificat médical.
- En cas de maladie contagieuse, celle-ci doit être signalée à l'établissement. Un certificat d'autorisation de retour en classe sera nécessaire.

**Les devoirs seront transmis à partir de 48h d'absence justifiée.**





## 5 - SANTÉ-HYGIÈNE ET TENUE

### SANTÉ

**Le personnel de l'école (professeur ou personnel de service) n'est pas habilité à donner des médicaments. Il est donc interdit d'en apporter, même avec une ordonnance, ou cachés dans les poches ou cartable.**

Les collations sont interdites à l'exception de l'étude

### PAI

Il est important de signaler tout problème de santé sur la fiche de renseignements (allergies...). Dans certains cas les enfants qui reçoivent des soins qui nécessitent une surveillance particulière sont pris en charge dans le cadre d'un PAI.

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) concerne les élèves atteints de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie et d'intolérance alimentaire.

Chaque élève titulaire d'un PAI peut bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire.

La demande de PAI est faite par la famille, qui doit prendre contact dès le début de l'année scolaire avec le médecin scolaire qui rédigera le document à partir des recommandations du médecin traitant.

En cas d'urgence, l'école a pour obligation de prévenir la famille. Il est donc impératif que les parents fournissent un maximum

de coordonnées fiables et utiles sur la fiche de renseignements et les mettent à jour si nécessaire. **Transmettre ses nouvelles coordonnées à l'enseignant et au secrétariat de l'école.**

### DISPENSE

**Les activités sportives font partie du programme d'enseignement.**

**Exceptionnellement**, si votre enfant ne doit pas y participer, un certificat médical ou une information écrite est nécessaire et remis à l'enseignante.

### HYGIÈNE ET TENUE

**Afin d'éviter la recrudescence des poux, il est recommandé aux familles d'être vigilantes, d'agir efficacement dès l'apparition des premiers symptômes et d'en informer l'école.**

Les élèves doivent se présenter dans un **état de propreté convenable** et dans **une tenue correcte, adaptée aux apprentissages scolaires ainsi qu'à la météo.**

Réservez à d'autres moments que le temps scolaire : Le maquillage, le vernis à ongle, les piercings, les talons, les tongs, les crocs, les jeans troués, les vêtements trop courts ou déchirés.

Le port des bijoux est vivement déconseillé. Leur perte n'engage ni la responsabilité de l'enseignant, ni celle des élèves, ni celle de l'école.

En cas de non-respect du code vestimentaire les parents seront contactés pour venir chercher leur enfant.

### EN MATERNELLE

- Le port du tablier est obligatoire.
- Les écharpes sont interdites.
- Merci d'habiller votre enfant avec des vêtements pratiques permettant l'acquisition de l'autonomie.
- Les cartables sont encombrants et inutiles, un petit sac à dos est approprié.
- Marquer les vêtements.

Les vêtements oubliés sont donnés à des œuvres caritatives.

## 6 - COMPORTEMENT

**Les élèves doivent respect et politesse à toute personne se trouvant dans l'établissement.**

Ils s'expriment correctement, sans vulgarité ni grossièreté. Aucune menace ni dégradation, aucun écart de langage ni de comportement ne sera toléré.

Par conséquent, les insultes, les propos injurieux, le fait de choquer ou d'exclure, de faire du mal délibérément sont des motifs de sanctions.

Les élèves doivent utiliser proprement les toilettes et les lavabos, mettre les papiers dans les poubelles mises à disposition, respecter leurs camarades et les règles de la cour.





Ils ne sont pas autorisés à entrer dans les bâtiments, les salles de classe sans l'autorisation d'un adulte de l'école.

Sont interdits :

- Les objets à maniement dangereux (objets pointus, billes en acier, allumettes, briquets...).
- Les jeux violents et dangereux.
- Les livres et journaux sans rapport avec l'enseignement.
- Les appareils électroniques (téléphones portables), les échanges d'objets divers, cartes... tout commerce entre élèves.
- Les chewing-gum et sucettes.
- Les tétines en maternelles (sauf en PS jusqu'en janvier).

Sont autorisés :

- Les cartables à roulettes uniquement dans la cour.
- Les balles et ballons en mousse.
- Les doudous en maternelle pour le temps de repos.

**En cas de manquement à ces règles, des sanctions seront prises.**

L'élève peut être sanctionné par un devoir supplémentaire, une retenue (mercredi après-midi), un travail d'intérêt général, une exclusion temporaire des cours, une exclusion temporaire de l'école, une non-réinscription.

Exceptionnellement, un conseil éducatif ou un conseil de discipline peut être convoqué afin d'étudier une situation grave.

Tous les adultes de l'école peuvent sanctionner un élève s'il n'a pas une conduite correcte.

L'étude comme la cantine sont des services rendus aux élèves et aux familles. En cas d'inconduite répétée, l'élève peut en être exclu.

Les badges remis aux élèves pour le passage au self sont strictement personnels. Aucun échange n'est autorisé. Tout badge perdu ou détérioré sera remplacé aux frais des parents.

Enfin, un règlement sera pensé en classe. Chaque enfant sera tenu de le respecter pour bien réussir dans notre vie communautaire en lien avec le projet éducatif.

**En cas de comportement inapproprié de manière récurrente les parents**

**seront avertis et convoqués par la directrice.**

## 7 - SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité :

**Les parents ne sont pas autorisés de leur propre initiative à circuler dans l'école, la cour ou la classe.**

Merci de ne pas :

- Stationner longuement à l'intérieur de l'établissement, sur les trottoirs devant l'école.
- Laisser les enfants jouer dans les cours.
- Stationner en voiture devant l'établissement.

**Les chiens ne sont pas admis dans l'enceinte de l'établissement**

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dès lors que ceux-ci les ont repris.

Les parents doivent indiquer clairement le nom et les coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur enfant sur le cahier de correspondance et de signaler tout changement.

Les élèves autorisés à rentrer seuls doivent être signalés sur le cahier de correspondance.

## 8 - COMMUNICATION

### CAHIER DE CORRESPONDANCE

Pour faciliter les relations entre les familles et l'école, un cahier de correspondance est mis en place pour chaque élève en

début d'année. Il contient les informations importantes sur la vie scolaire.

**Tout mot doit être signé.**

### SUIVI DES ÉLÈVES

L'école s'engage à mettre en œuvre les moyens pédagogiques nécessaires aux apprentissages des élèves, mais celle-ci ne pourra se réaliser que si les **parents** exercent de leur côté un **suivi régulier du travail de leur enfant**. Les professeurs et le chef d'établissement seront à l'écoute de chaque enfant et chaque famille.

Les rendez-vous avec l'enseignante sont à demander sur le cahier de correspondance de l'enfant.

Les rendez-vous avec le chef d'établissement sont à demander par téléphone.

**Aucun rendez-vous sans demande**

Le jour du rendez-vous les familles sont invitées à se présenter à l'accueil.

### INFORMATIONS AUX FAMILLES

Les familles sont informées régulièrement de la vie de l'établissement par un bulletin de liaison « le fil des jours » transmis tous les 1ers jeudis du mois par mail, sur le site de l'établissement, sur Ecole Directe

Site : [www.jeannedarcsaintmaur.com](http://www.jeannedarcsaintmaur.com)

Ce bulletin informe sur le calendrier et les différentes activités vécues ou à vivre.

Il est important de le lire attentivement

**Certaines informations n'apparaissent que sur le site ou école directe.**



Artisan de père en fils

[www.demenager-pas-cher.com](http://www.demenager-pas-cher.com)

01 43 99 00 00

Groupage voyage spécial 7/7

Déménagement pas cher sur toute la France



[www.bouissou.fr](http://www.bouissou.fr)  
S.T.M.L. / BOUISSOU S.A.

[www.bouissou.fr](http://www.bouissou.fr)



MATÉRIEL DE TP ET CARRIÈRE TRANSPORTS ET LOCATION  
LOCATIONS D'ENTREPÔTS



83, rue Albert Garry - 94451 Limeil Brevannes Cedex  
Tél. : **01 45 10 20 70** - Fax : 01 45 69 16 69 - [info@stlm-bouissou.fr](mailto:info@stlm-bouissou.fr)

## RÊVE DE CINÉMA

Cinémathérapie pour les enfants à l'hôpital  
et dans les centres spécialisés !

FAITES UN DON SUR [REVEDECINEMA.COM](http://REVEDECINEMA.COM)

«Quand les enfants ne peuvent pas aller au cinéma,  
c'est au cinéma de se déplacer !»







# RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE JEANNE D'ARC SAINT MAUR

Le bon fonctionnement et la qualité de vie de l'école nécessitent des règles de vie acceptées et appliquées par tous.

**Le non-respect de ces règles peut entraîner des sanctions :** phrase ou lettre d'excuse, fiche de réflexion, discussion avec la directrice, convocation avec les parents et l'enfant, exclusion temporaire ou définitive, une non réinscription.

## JE SUIS RESPECTUEUX

- Quand la cloche sonne je me range calmement et je circule sans bruit dans les couloirs.
- Je suis poli. Je ne dis pas de gros mots.
- Je respecte mes camarades, le personnel, les parents et les enseignants de l'école.
- Je sais me tenir correctement pendant les sorties et pendant les trajets.
- Je respecte le règlement de la classe.
- Je porte une tenue correcte adaptée aux activités.

## JE SUIS RESPONSABLE

- Je respecte mes affaires, celles des autres et le matériel de l'école.
- Si je perds un vêtement ou un objet, je le signale aussitôt. Je ne laisse pas mes affaires dans les couloirs, dans la cour, à la cantine.
- Je vérifie mon cartable avant de partir car je ne serai pas autorisé à retourner chercher mes affaires en classe après la sortie.
- Je montre mon travail et donne les informations, je les fais signer par mes parents.
- A la maison, je fais le travail demandé.
- Quand il pleut, je reste à l'abri et je ne joue pas au ballon.
- Je ne joue pas dans les couloirs et les toilettes.
- Aux toilettes je tire la chasse d'eau, je ne gaspille ni le papier ni l'eau quand je me lave les mains.
- J'utilise les poubelles pour mettre les papiers de mon goûter.

## JE VAIS À L'ÉTUDE

- Lorsque la cloche sonne je n'oublie pas de passer aux toilettes si nécessaire.
- Je me range calmement.
- Je m'installe dans la salle et je ne me déplace pas sans autorisation.
- Je fais mon travail en silence. Lorsque j'ai terminé je peux prendre un livre.
- Si j'ai besoin d'un renseignement ou autre chose, je lève le doigt.

## HORAIRES

- Présence sur la cour à partir de 8h00.
- Sonnerie à 8h25 et 13h25.

## JE SUIS PRUDENT

- Sur la cour je ne joue pas à des jeux violents ou dangereux.
- Je ne quitte pas l'école sans autorisation.
- En cas de problème j'informe immédiatement un adulte sur la cour (conflit, blessure...)

## JE VAIS À LA CANTINE

- Je rentre et sors dans le calme sans courir.
- Je ne peux me déplacer sans avoir demandé la permission.
- Je ne joue pas avec la nourriture ni avec l'eau.
- Je respecte le personnel et les camarades.
- Je tiens compte des remarques qui me sont faites.
- Je discute calmement sans crier et sans m'énerver.



**VIVRE ENSEMBLE**



## AU COLLÈGE

**Le collège** accueille environ 450 élèves répartis en classe de 30 enfants de la 6ème à la 3ème.

L'équipe éducative est formée de 30 professeurs, d'une dizaine d'éducateurs coordonnés par un Responsable de Vie Scolaire, d'une Animatrice en Pastorale scolaire et plusieurs animatrices en catéchèse, d'un professeur-documentaliste et du Chef d'Établissement.

Chaque classe est sous la responsabilité d'un professeur principal qui assure la coordination avec les parents et, en heure «vie de classe», l'animation de sa classe, le suivi et l'orientation des élèves.

Toutes les salles sont équipées de vidéo-projecteurs, et certaines de Tableaux Numériques Interactifs (TNI) permettant de travailler avec les livres numériques.

### Horaire hebdomadaire

Du lundi au vendredi  
de 8 h à 12 h,  
de 13 h 30 à 16 h 30 ou 17 h 25.



**Le collège** est organisé en 2 cycles constituant les 3 temps pédagogiques essentiels dans la progression du collégien de la sixième à la troisième.

### 6ème Cycle de Consolidation ou Cycle 3 :

*A la suite des CM1 et CM2.*

Consolider les acquis de l'école élémentaire et initier l'élève à des méthodes de travail et d'apprentissage efficaces. Enseigner l'histoire de l'Art à travers les différentes disciplines.

Proposition de deux langues vivantes LV1 anglais ou allemand.

### 5ème, 4ème, 3ème Cycle des approfondissements ou Cycle 4 :

Permettre aux élèves d'approfondir et élargir leurs savoirs et leurs savoir-faire.

- Proposition d'une 2nde langue (allemand ou espagnol), de l'option latin en 5ème.
- Enseignement de la physique dès la 5ème.

En 3ème, préparation du Brevet des Collèges (épreuves Math, Français, Histoire-Géo et Histoire de l'Art) et élaboration d'un projet personnel avec des informations sur les filières d'enseignement général, technologique et professionnel et un stage en entreprise.

## APPRENDRE



Socle Commun et Livret Personnel de Compétences (SC2C) Ce livret présente ce que tout élève doit savoir et maîtriser à la fin de la scolarité obligatoire. C'est un ensemble de savoirs fondamentaux : connaissances, compétences, valeurs et attitudes. Il est mesuré à trois étapes appelées «paliers» : en CE1, CM2 et 3ème. Le socle s'inscrit dans une logique européenne, à savoir la capacité à s'orienter et se former tout au long de la vie.

### 5 domaines de compétences :

- Les langages pour penser et communiquer.
- Les méthodes et outils pour apprendre
- La formation de la personne et du citoyen.
- Les systèmes naturels et les systèmes techniques.
- Les représentations du monde et l'activité humaine.

Toutes ces compétences sont intégrées au programme du collège.

Maîtriser les savoirs fondamentaux définis par le SC2C permet :

- d'assurer à tous les élèves un même niveau d'exigence en termes de connaissances et de compétences.
- de construire son avenir personnel et professionnel.
- de disposer des moyens pour continuer à se former tout au long de la vie.

L'équipe éducative évalue les élèves dans le cadre habituel de la classe. Le livret est complété au fur et à mesure de la scolarité selon les progrès et acquisitions de l'élève. Associé à l'examen du Brevet des Collèges, le livret de compétences atteste la fin des études en collège.

### LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)

Il accueille des élèves par petits groupes dans le cadre de leurs recherches documentaires et personnelles. Les élèves peuvent y venir en groupe-classe avec leurs enseignants.

C'est également un lieu de lecture, de loisirs et de recherche sur internet, auquel les élèves ont accès grâce à leur code confidentiel et avec l'autorisation des documentalistes.





**ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ**  
en 6ème (2h par semaine) en mathématiques et français. Assurées par des enseignants, elles aident les élèves en petit groupe à mieux s'organiser, à mettre en place des méthodes de travail et permettent un suivi plus individualisé

Un temps d'aide aux devoirs et aux leçons est proposé à quelques élèves volontaires. Selon leurs besoins, il peut comporter une aide méthodologique, un approfondissement sur une notion, un travail interdisciplinaire...

**ENSEIGNEMENTS INTER-DISCIPLINAIRES**  
Choisis par les élèves, les I.D.D. sont des projets interdisciplinaires. Guidés par deux professeurs, les élèves réalisent des productions individuelles ou collectives.

Par exemple : Mini-musée du Moyen-âge, Regards sur l'Afrique, Sport et Mathématiques... et Chorale, Danse, Théâtre.

#### L' ATTESTATION SCOLAIRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (L'ASSR)

Afin de toujours mieux sensibiliser nos jeunes aux dangers de la route, les élèves doivent passer les ASSR de niveau 1 et 2.

Ces deux attestations sanctionnent une formation théorique obligatoire assurée en milieu scolaire.

Elles sont délivrées aux élèves qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 après avoir subi un contrôle des connaissances des règles de sécurité routière et de leur applications.

Ces attestations sont exigées pour s'inscrire au permis de conduire.

#### PRÉVENTIONS SANTÉ

Diverses interventions sont proposées pour informer, responsabiliser les jeunes et leur apprendre à préserver leur vie : éducation affective, violences, addictions, utilisation d'internet...



**«Qu'importe qui a semé et qui récolte pourvu que la moisson soit abondante» Emilie de Vialar**

#### S'OUVRIRE AUX AUTRES

#### SORTIES CULTURELLES - VOYAGES

Les sorties s'inscrivent dans le projet pédagogique d'une classe ou d'un niveau de classes.

**Sorties à la journée :** Paris médiéval, visite de l'Assemblée Nationale, visite de l'Opéra Garnier, visite du Mémorial de Caen, etc...

**Voyages culturels et linguistiques**  
des 4èmes en Espagne, Allemagne

(dans le cadre d'un jumelage), Italie, Angleterre.

Ces sorties permettent aux collégiens de découvrir l'Histoire, des coutumes différentes, et d'expérimenter le «vivre ensemble»...

#### ATELIERS

Ouverts aux demi-pensionnaires de la 6ème à la 3ème, encadrés par des professeurs, des éducateurs ou des

bénévoles, différents ateliers sont proposés aux élèves de 12h40 à 13h30 : jardinage, tricot, échecs, théâtre, chorale, ciné-club, art et décoration...

#### «JET» «JEUNES ENTR'AIDE AU TRAVAIL»

Aider les élèves de 6ème en difficulté et permettre aux 3èmes de développer leur sens des responsabilités : les élèves travaillent en binôme (un 3ème avec un 6ème), une heure par semaine.

Paroles d'élèves :

«Mon jet me fait revoir les cours dans différentes matières, il me réexplique ce que je n'ai pas bien compris et me fait revoir certaines règles. Je pense que Louna est patiente et m'explique bien»  
Rebecca

«J'arrive un peu mieux à expliquer et reprends les bases, ce qui m'aide»  
Justine

«Il y a une excellente entente»  
Mélissa et Valentine.







### CONSEIL GÉNÉRAL DES COLLÉGIENS

Le Conseil général des collégiens est une instance éducative et citoyenne, d'expression et d'actions, représentative de tous les collégiens du Val-de-Marne. Les élèves délégués de classe de chaque établissement élisent leur représentant pour deux ans. Celui-ci participe 5 à 6 fois dans l'année scolaire aux assemblées plénières ou aux réunions de travail par commissions, au siège du Conseil Général à Créteil ([www.collegiens94.fr](http://www.collegiens94.fr))

### ACTIONS DE SOLIDARITÉ

Deux fois par an, avant Noël et pendant le Carême, les enfants sont sensibilisés à la solidarité avec des jeunes d'ailleurs dont la vie est bien différente.



C'est le «repas partage» : une assiette de pâtes ou de riz remplace le repas complet.

La différence de coût finance des actions de solidarité en Afrique avec le collège BABA SIMON de Tokombéré (Collège partenaire de l'enseignement catholique de notre diocèse) ou avec

Haïti (Communauté Saint Joseph de l'Apparition, aux Gonaïves).

### DÉCOUVRIR DES PERSONNES DIFFÉRENTES

Rencontres avec le C.C.F.D., Secours Catholique, "Jeunes et Handicaps", etc...

## CHANTER, PRIER, CELEBRER



se préparer à recevoir ce dernier sacrement de l'initiation chrétienne en classe de 3ème.

- La Profession de Foi : des matinées de réflexion pour vivre la messe, puis le pardon et une retraite de 2 jours conduisent les jeunes de 6ème et éventuellement de 5ème à cet engagement personnel.

### De temps forts :

- Pèlerinage à Lisieux en 5ème.
- Frat ou Fraternel : grand rassemblement des 4ème / 3ème de toute l'Île-de-France, Pèlerinage à Assise.
- Rencontre des jeunes en secteur, etc...

Le projet pastoral se réalise dans l'accueil de tous, le respect de la liberté de conscience, la reconnaissance par tous de la dimension chrétienne vécue à Jeanne d'Arc.

Au cœur de la communauté éducative qui appelle la libre participation de chacun, la présence d'une communauté chrétienne vivante est connue et reconnue.

### LA CATÉCHÈSE

Elle est proposée à tout jeune chrétien qui cherche à nourrir sa foi, l'éclairer, la fortifier, qui souhaite vivre le mieux possible la fidélité à l'Évangile, qui désire une vraie rencontre avec Jésus Christ et son Église.

Coordonnée par l'APS et animée par des

Catéchistes, parents ou éducateurs, elle se fait en collaboration avec la paroisse, le secteur de Saint-Maur et le diocèse de Créteil.

### Grandir dans la foi, c'est marcher sur un chemin jalonné :

**De découvertes :** 1 h par semaine ou par quinzaine, par petits groupes, les élèves apprendront à connaître Jésus-Christ, l'Évangile, l'histoire de l'Église.

### D'étapes :

- Sacrements du Baptême et de la Première Communion préparés à la demande des élèves.
- Sacrement de confirmation : dès la 4ème, les jeunes se retrouvent pour



### De messes mensuelles et de célébrations :

À la rentrée et en fin d'année, à Noël, à Pâques, pour tout événement rassemblant la communauté.





### LA CULTURE RELIGIEUSE

En 6ème, 5ème, 4ème, elle permet de découvrir que notre civilisation a des racines influencées par les religions.

La culture religieuse aide à connaître les différences culturelles et spirituelles, à apprécier les richesses et les apports de tout groupe humain, sont gage

d'entente et de compréhension dans notre société, de paix et de solidarité dans le monde. Concrètement, les élèves découvriront, 1 h par quinzaine, les trois grandes religions monothéiste : Christianisme, Islam, Judaïsme abordant successivement les aspects généraux, les fêtes, les lieux sacrés.

En 3ème, « Viens et Vois » est une proposition facultative de rencontre, partage, réflexion et action autour de l'actualité, le sens de la vie, l'Art, la solidarité, l'Évangile... C'est l'occasion d'une sortie, d'un repas partagé et d'un débat. Par exemple autour d'un film, dans la rencontre d'une association, la visite d'un édifice religieux... Temps convivial et amical pour les «grands» !

## S'ORIENTER

### B.D.I (BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION).

Une permanence hebdomadaire est assurée par deux parents bénévoles, formés à l'orientation, qui reçoivent parents et élèves sur rendez-vous dans le cadre des horaires scolaires.

### FORUM DES MÉTIERS

Dans le souci d'une découverte du monde professionnel, le collège propose

un «Forum des métiers», organisé par l'APEL. Les élèves de 4ème volontaires réalisent un court-métrage sur le métier de leur choix. Ces petits films sont présentés aux 4èmes - 3èmes lors d'une matinée d'information sur les métiers. Les jeunes sont ainsi témoins et acteurs de leurs recherches. Des récompenses sont attribuées aux élèves les plus créatifs.

### STAGE EN ENTREPRISE

Ce stage est proposé à tous les jeunes de 3ème. Ils doivent effectuer une recherche personnelle en lien avec leurs centres d'intérêt, de curiosité, pour un aboutissement favorable de première découverte du monde du travail mais également une prise d'autonomie. Ce stage est suivi de la réalisation d'un rapport écrit et d'une soutenance orale devant un jury.



«Combien on a le cœur satisfait quand il est donné de faire le bonheur de quelqu'un et de soulager l'humanité souffrante » Emilie de Vialar



# La Boucherie du Théâtre



112 Bd de Créteil - 94100 Saint Maur des Fossés  
Tél : **01 48 83 08 99**

*A quelques pas de l'école ...*

## BOUCHERIE CHARCUTERIE RÔTISSERIE

**NOUVEAU** traiteur Maison

Nombreuses spécialités bouchères  
Spécialiste de la viande de boeuf maturée  
Chaque mercredi le steak haché à - 40 %  
Le vendredi Burger Maison

# La Griffie NOIRE



[lagriffenoire.com](http://lagriffenoire.com)

**La plus grande librairie  
de votre région**

**Spécialiste scolaire et papeterie**

**Vos livres scolaires en 48 h**

**Vous pouvez également réserver et commander  
vos livres sur notre site internet :**

**[www.lagriffenoire.com](http://www.lagriffenoire.com)**

**2, rue de la Varenne - 94100 SAINT-MAUR  
01 48 83 67 47**



## NETTOYAGE & ENTRETIEN DE TOUS LOCAUX



### Nettoyage récurrent

*Etablissement scolaires - Bureaux  
Collectivités - Centres de Formation*

### Nettoyage spécifique

*Remise en état, shampoing moquette...*

### Nettoyage des vitres

### Espace vert

**Débarras, déménagement**



47 Avenue de la Division Leclerc - 95170 DEUIL LA BARRE  
Tél. : **01 34 05 90 11** - Email : [contact@3gservice.net](mailto:contact@3gservice.net)

[www.3gservices.net](http://www.3gservices.net)



Pour tous vos travaux d'électricité  
(particuliers, professionnels)

sur Saint-Maur et toute la région Ile-de-France.

**Une urgence ou sur rendez-vous ?**

**CONTACTEZ-NOUS**

**MCE**

**ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE**

179 bis rue de la croix Nivert

75015 Paris

**01 42 07 22 12** - [sarah.chentouf@sas-mce.com](mailto:sarah.chentouf@sas-mce.com)



**CONSUEL**

[www.sas-mce.com](http://www.sas-mce.com)





# NOS RÈGLES DE VIE

Ces règles de vie nous concernent tous, élèves, parents, enfants, personnels d'enseignement, d'encadrement et de service.

Nous avons établi ces règles de vie pour garantir le droit à l'éducation.

Notre objectif est de permettre à chaque élève d'épanouir sa personnalité et de construire son projet de vie.

La confiance et le respect mutuel nous permettront d'entretenir un climat de tolérance et de fraternité, comme le révèle l'Évangile.

## 1 - LE TEMPS QUI PASSE AU COLLÈGE

Les journées sont bien remplies : cours, permanences, récréations, activités de toutes sortes qui sont des temps de découvertes et d'apprentissages. Chaque moment de l'emploi du temps exige de nous le respect des horaires. Le collège nous est ouvert tous les jours de 7h30 à 18h, le mercredi de 7h30 à 13h. Nous sommes sous la responsabilité du Chef

d'Établissement selon l'horaire indiqué sur notre emploi du temps.

En dehors de ces horaires et en cas de retard, nous sommes sous l'autorité de nos parents.

## 2 - PRÉSENCE AU COLLÈGE

**Nous, élèves, sommes présents au collège conformément à notre emploi du temps.** Celui-ci est inscrit au dos du carnet de correspondance que nous avons toujours sur nous et que nous présentons lors des sorties.

Nous ne sommes pas autorisés à sortir de l'Établissement durant les interours, les récréations et les temps libres.

Si nous entrons au collège avant nos heures de cours entre 7h30 et 8h55, nous avons le choix de nous rendre en permanence ou en récréation. En dehors de ces horaires, nous irons en permanence.

Nous sommes externes ou demi-pensionnaires selon le choix fait par nos parents à la rentrée scolaire.

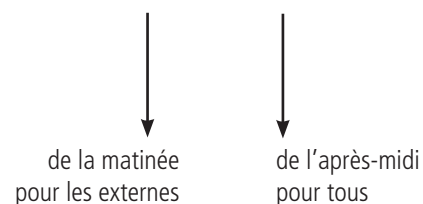
**Nous, les externes,** sortons à l'heure du déjeuner, sur présentation de notre carnet de correspondance, et ne revenons

au collège qu'à partir de 13h15, heure d'ouverture du portail.

**Nous, les demi-pensionnaires,** ne sommes pas autorisés à sortir à l'heure du déjeuner, sauf, à titre exceptionnel, avec un mot des parents sur le carnet de correspondance, et si un adulte vient nous chercher à la sortie de 12h00.

En cas d'absence d'un professeur, nous restons sous la responsabilité du Chef d'Établissement. Si nos parents nous y ont autorisés sur notre carnet de correspondance, nous pouvons quitter l'école :

Une heure avant la sortie habituelle



**Nous, parents,** devons signaler tout changement de statut (externe ou demi-pensionnaire) sur le carnet de correspondance. Notre enfant le présentera au Bureau de la Vie Scolaire qui transmettra l'information au service Comptabilité.





**3 - ABSENCE ET RETARD  
DES ÉLÈVES**

Nous, les parents, sommes responsables de nos enfants, et devons justifier :

- **tout retard** : en remplissant et en signant le papillon bleu du carnet de correspondance,
- ou
- **toute absence** : par téléphone au plus tôt,

**puis** par écrit à leur retour au collège (papillon orange du carnet de correspondance). Un certificat médical est exigé au-delà de 48 heures.

**Nous, les élèves, nous nous engageons à être présents et ponctuels à tous les cours.** En cas d'absence ou de retard, avant d'entrer, nous présenterons les justificatifs signés de nos parents au bureau de la Vie Scolaire et notre carnet de correspondance au professeur. En cas de retard au cours, si le professeur ne nous accepte pas en classe, nous nous rendons en permanence.

Cinq retards dans un trimestre seront compensés par une heure de retenue.

**4 - LES LIEUX**

Nous partageons le même lieu de vie. Nous devons le respecter et l'entretenir. En cas de dégradation, nous sommes tenus d'apporter réparation. En nous mettant tous au service les uns des autres, faisons de notre collège un lieu aussi agréable à vivre que chez nous !

**Nous, parents,** signalons notre présence à l'accueil dès notre arrivée. **Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons circuler dans l'établissement sans y être conviés par la responsable de l'accueil.**

**ITINÉRAIRE D'UN ÉLÈVE ATTENTIF AUX LIEUX ET AUX PERSONNES**

**LA COUR**

La cour est un espace destiné d'abord à la détente et au jeu. Chacun de **nous, élève,** doit y trouver sa place et respecter celle de l'autre. Les insultes, les propos injurieux, le fait de choquer, ou d'exclure l'autre, de faire mal délibérément sont des motifs de sanctions.

**Nous, les éducateurs,** assurons la surveillance et avons la responsabilité des élèves durant les récréations et lors de la montée des élèves en classe.

**Nous, professeurs,** réglons la montée des élèves en bon ordre.

**LES LIEUX DE CIRCULATION**

A chacun de nos déplacements, **tous,** nous respectons :

**SÉCURITÉ**

Circulons sans nous bousculer !

**COURTOISIE**

Laissons passer les plus jeunes et les plus anciens !

**CONFORT**

N'élevons pas la voix jusqu'à l'insupportable !

**PROPRETÉ**

Ne jetons rien par terre !

Nous empruntons couloirs et escaliers pour les changements de classe et l'accès à la cour.

Aux interours, nous attendons le professeur dans notre salle et dans le calme, sans sortir dans les couloirs.

N'oublions pas que nous devons respecter ces règles lors de tous nos déplacements à l'extérieur du collège car nous sommes toujours sous la responsabilité du Chef d'Établissement.

**LES SALLES D'ENSEIGNEMENT**

Nous travaillons mieux dans des lieux que nous respectons.

**RESPECT DU TRAVAIL  
DU PERSONNEL DE SERVICE**

**RESPECT  
MATÉRIEL  
COLLECTIF**

**PROPRETÉ**

Nous jetons les papiers et autres détritits à la poubelle, ne dessinons ni sur les tables ni sur les murs ni sur nos agendas et veillons à ce que notre salle de classe soit un lieu de travail et de vie agréable et propre.

**LE SELF**

**PENSONS  
À DIRE  
BONJOUR ET  
MERCİ !**

**DÉPLAÇONS-  
NOUS  
CALMEMENT !**

**MANGEONS  
ÉQUILBRÉ  
SANS RIEN  
GÂCHER !**

**PARLONS  
DOUCEMENT !**

Nous faisons ainsi de l'heure du déjeuner un moment de détente et de convivialité.

**5 - TENUE  
ET COMPORTEMENT**

**Nous, élèves, devons nous respecter les uns les autres, quel que soit notre âge, et accepter toutes nos différences (physiques, religieuses, socio-culturelles, etc ...).** Nous devons par conséquent prendre soin les uns des autres, dans un souci de solidarité et d'entraide. Respecter les adultes impose de les vouvoyer. Nous choisissons une tenue vestimentaire adaptée aux lieux et aux activités. Évitions la provocation inutile, en préservant notre image et celle de notre établissement.







Réservez à d'autres moments que le temps scolaire les couvre-chefs, le maquillage, les piercings et teintures, les tenues trop fantaisistes. Interdisons-nous de mâcher du chewing-gum dès l'entrée dans l'établissement !

Les téléphones portables et autres lecteurs de musique doivent rester éteints et invisibles pendant tout le temps scolaire. Dans le cas contraire, ils seront confisqués et remis aux parents par le Chef d'Etablissement.

Laissons à la maison tout objet de valeur ou qui n'a pas sa place à l'école. Ni l'échange, ni le commerce ne peuvent être tolérés au sein de l'établissement.

**Nous, personnel du collège et Chef d'Etablissement**, ne pourrions être tenus pour responsables de la perte, de la dégradation ou du vol d'objets apportés par nos élèves. Enfin, tous ensemble, rappelons-nous qu'il est interdit par la loi de fumer dans des lieux publics.

## 6 - MATÉRIEL SCOLAIRE

**Nous, élèves**, présentons notre carnet de correspondance à tout adulte qui le demande, afin d'assurer une bonne liaison entre nos parents et l'équipe éducative. Nous devons toujours avoir notre matériel scolaire, y compris des feuilles de copie. Le travail donné par les professeurs devra être fait et rendu à la date fixée, sous peine de sanctions.

**Nous, parents**, consultons et signons régulièrement le carnet de correspondance de notre enfant.

## 7 - PUNITIONS ET SANCTIONS

Nous venons tous de prendre connaissance des règles qui organisent notre vie collective. Nous sommes conscients que le non-respect de notre engagement entraînera des punitions, voire des sanctions. Elles ne seront pas nécessairement prises de façon progressive et peuvent être exemplaires.

**Nous, les adultes**, nous efforcerons de donner aux punitions comme aux sanctions un caractère éducatif. Nous veillerons à ce qu'elles soient adaptées à la fréquence et la

gravité des faits. Ainsi, elles pourront prendre différentes formes, y compris celles de travaux d'intérêt collectif (punitions, consignes le matin, le soir, le mercredi après-midi.

Des sanctions pourront aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive décidée après un conseil éducatif, voire de discipline.

**Nous, le personnel d'enseignement et d'encadrement**, nous engageons à dialoguer avec l'élève, choisir la punition et lui en expliquer les raisons.

**Nous, les parents**, nous engageons à accepter les décisions qui seront prises, pour le bien de notre enfant et celui des autres.

## 8 - C.D.I.

**Nous, élèves**, pouvons venir au CDI à nos heures de permanence (sur autorisation des surveillants) ou à la pause du déjeuner (pendant les heures d'ouverture).

Nous venons pour lire, faire une recherche documentaire, nous informer sur l'orientation ou faire des jeux pédagogiques en ligne.

Nous déposons nos sacs et vêtements à l'entrée et le carnet de correspondance sur le bureau des documentalistes. Nous enregistrons avec précision la raison de notre venue dans l'ordinateur à l'entrée du CDI.

Nous pouvons emprunter deux ouvrages pour une durée de 15 jours, renouvelables sur demande. Nous ne pouvons pas emprunter les bandes dessinées ou mangas ni les dictionnaires et encyclopédies.

Les documents consultés sont remis dans « la boîte à ranger » et nous nous engageons à remplacer tout document perdu ou abîmé.

Avant d'utiliser un poste informatique ou d'imprimer, nous demandons l'autorisation. Nous savons que tout usage de l'Internet sans rapport avec le travail scolaire n'est pas autorisé.

Pour ne pas déranger nos camarades, nous respectons le silence, nous nous déplaçons calmement et nous évitons de stationner dans le couloir.

## 9 - E.P.S.

Les cours d'E.P.S se déroulent au **stade Chéron**, au **centre sportif Brossolette** et au **gymnase de «JA»**. Nous nous rendons et quittons les installations sportives de Chéron et Brossolette par nos propres moyens à 8h00, 17h25 et 12h (le mercredi). Les autres transferts sont assurés par un car scolaire.

**Nous nous rangeons** dans la cour d'honneur dès la sonnerie et portons des **tenues adaptées** à nos activités : tee-shirts, sweat-shirts, vêtements de pluie, joggings ou survêtements, maillot une pièce pour les filles, slip de bain pour les garçons, bonnet de bain, serviette, cheveux longs attachés... L'oubli de tenue doit être signalé avant de monter dans le car et le professeur décide de nous envoyer en permanence ou de nous emmener pour faire l'arbitrage, le chronométrage. L'oubli répété de tenue est sanctionné.

Retard et absences doivent toujours être justifiés. L'inaptitude occasionnelle l'est par un mot des parents, l'inaptitude pour plusieurs jours l'est par un certificat médical remis au professeur. **Nous nous rendons en permanence lorsque nous sommes dispensés. Seules les dispenses supérieures à un mois nous autorisent à rentrer ou à rester chez nous.**

Casquettes, portables, MP3 sont interdits, ainsi que l'utilisation des distributeurs de friandises et boissons sur les installations sportives.

Le présent règlement a été réfléchi et rédigé grâce à la collaboration des élèves, des parents, des enseignants, personnels d'encadrement et de direction, dans un véritable partenariat. Votre signature vous engage à le respecter et à le faire respecter.

**Que le fruit de cette réflexion collective aide à éduquer les jeunes à la citoyenneté et à les mener vers une vie d'adulte épanouie, libre et responsable !**

**Le Chef d'Etablissement**

# kan gourou kids

Florence Julliard  
Directrice de l'agence  
et maman d'élève de JDA



## Garde d'enfants à domicile



01 41 95 83 65

79, avenue du bac à La Varenne  
f.julliard@kangouroukids.fr



Nos produits



Nos valeurs

Qualité et fraîcheur de nos produits sont nos valeurs :

- Thés biologiques sélectionnés
- Délicieux sirops de fruits naturels
- Préparés sur place avec soin



Bubble Tea



Chez Momen'Tea, vous allez être épatés par nos boissons nouvelles et uniques : ice bubble tea. En buvant l'un des nombreux thés parfumés Momen'Tea, laissez les billes de nectar de fruit explosé dans votre bouche et vivez une vraie expérience inoubliable !!!

Nouveauté :

THÉ ROSE



Edition spéciale !

Thé vert, eau de rose, litchi, boutons de rose, perles cerise

Les boutiques  
Momen'Tea

**Momen'Tea Paris  
Forum des Halles**  
101, rue Berger  
niveau-2 Canopée  
75001 Paris

**Momen'Tea Opéra**  
5 avenue de l'Opéra  
75001 Paris

Retrouvez nous sur :



-10% jusqu'à 31/12/2018  
\*sur condition de vente

Guy Hoquet  
L'IMMOBILIER

Achat • Vente • Location

Estimation offerte



Guy Hoquet • 18 boulevard Rabelais • St-Maur-des-Fossés • 01 55 97 55 55

## Ayez du cœur pour qu'ils en aient un !

Comment nous aider ?

- REJOIGNEZ LES RELAIS DU CŒUR
- DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL
- FAITES UN DON



© Sophie Arta - Ingrid Neumann



MÉCENAT  
CHIRURGIE  
CARDIAQUE  
enfants du monde

Mécénat Chirurgie Cardiaque opère et soutient des enfants malades du cœur vivant dans des pays où les interventions chirurgicales nécessaires pour les sauver sont impossibles faute de moyens techniques et financiers. Hébergés dans des familles d'accueil bénévoles et opérés dans 9 villes en France, plus de 200 enfants sont pris en charge chaque année.

www.mecénat-cardiaque.org / Contactez-nous : Mécénat Chirurgie Cardiaque - 33, rue Saint Augustin - 72002 Paris, France. Tel. 01 49 24 02 02. Association loi 1901 reconnue de bienfaisance habilitée à recevoir des dons et legs. Mécénat Chirurgie Cardiaque créé en 1996 par Francine Leca et Patricia Royrette.

Emplacement offert par l'Editeur





## CDI DU COLLÈGE JEANNE D'ARC

Centre de Documentation et d'Information, le CDI du collège est un espace de ressources et de formation ouvert à tous les membres de la communauté scolaire.

Il met à la disposition des élèves :

- un espace de lecture avec des ouvrages de fiction (roman, conte, album, poésie, bandes dessinées...) ainsi que des revues et des journaux
- des documentaires et encyclopédies
- des ressources en ligne sélectionnées pour la recherche documentaire ou pour l'entraînement à l'aide de sites de jeux pédagogiques.

Les élèves y viennent également pour se former :

- Education aux médias et à l'information,
- Education au développement durable, à la santé, à la citoyenneté...
- Enseignement pratique interdisciplinaire

Ils sont également invités à s'impliquer dans la vie du CDI en participant :

- aux animations proposées autour de la lecture (expositions, jeux concours...).
- au rangement et à l'équipement des documents, aux choix des ouvrages.



## DES LIEUX DE VIE

BIBLIOTHÈQUE ET C.D.I. - SALLE DE RESTAURANT - B.D.I. - TECHNOLOGIE SALLE D'ORDINATEURS - POINTS RENCONTRES







## L'ASSOCIATION SPORTIVE

Cette association propose trois activités aux élèves volontaires : basket, gymnastique, tennis de table.

### Les objectifs de l'A.S. sont multiples :

- Rechercher l'épanouissement des élèves, de leur corps et de leur esprit, par un travail technique précis et approfondi,
- Apprendre la persévérance par la répétition des mêmes gestes, des mêmes exercices que l'on peut toujours améliorer,
- Découvrir le sens de l'effort et la joie de faire mieux
- Apprécier la richesse d'une vie d'équipe.

### LES HORAIRES

Sport Us : mercredi de 14h30 à 16h00

Gymnastique : de 13h à 16h

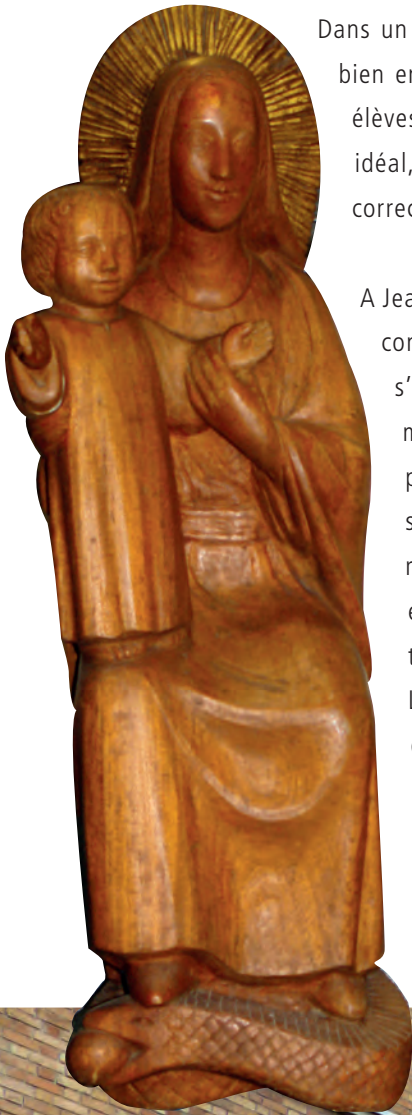
Tennis de table : de 13h 30 à 16h







## COLLÈGE IDÉAL



Dans un collège idéal, les élèves jouent ensemble et s'entendent bien entre eux, que ce soit dans la cour ou dans la classe. Les élèves parlent aux adultes sans avoir peur. Dans un collège idéal, des activités sont souvent organisées, les élèves sont tous corrects les uns envers les autres, les retenues n'existent pas...

A Jeanne d'Arc, les professeurs sont à notre écoute, ils tiennent compte de nos idées et de nos remarques. Une camaraderie s'est installée entre les élèves, il y a parfois des altercations, mais c'est normal car personne n'est parfait et on ne peut pas forcément aimer tout le monde. Les professeurs sont exigeants, mais ils sont aussi bienveillants si nous respectons les règles et autrui. A Jeanne d'Arc, des événements et des activités sont souvent organisés, les tournois sportifs permettent d'installer l'esprit d'équipe. Les ateliers du midi nous permettent de nous perfectionner dans certains domaines ou d'apprendre de nouvelles choses. Je suis à Jeanne d'Arc depuis la maternelle et je compte y rester jusqu'à la fin du collège, car pour moi, Jeanne d'Arc est le collège idéal !

**Myriam, 5ème**







# L'ÉCOLE DE LA VIE



Mon collège se nomme Jeanne d'Arc  
Etablissement privé d'Adamville  
Situé à quelques lieues d'un grand parc  
L'entrée nous ouvre ses portes à l'heure pile

L'ivresse de la jeunesse nous envahit  
A chaque porte que l'on franchit  
amis qui nous amusent en riant  
devoirs et les rires fusent autant

vailler, étudier et s'amuser  
s bousculades dans les couloirs  
sont vives  
ais une question s'impose «Faut-il étudier ?»  
Oui, car l'école de la vie est instructive

Au programme, permanence, classe et devoirs  
Car on s'y met, de retour le soir  
De longs corridors remplis de vie  
Semblent, pour ainsi dire, nous faire signe

L'école de la vie

**Charline, 5ème C**





Restez connecté 24H/24

**CIC Mobile**

**Les Forfaits Bloqués**

TOUT COMPRIS ET RECHARGEABLES



Des formules WEB,  
Mails, et SMS illimités

[cic.fr](http://cic.fr)

## Agence **CIC Saint-Maur-des-Fossés**

7, avenue Charles de Gaulle  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

**0820 201 710** (0,12€ TTC/min)

**10919@cic.fr**

du mardi au vendredi de 9h30 à 13h15 et de 14h30 à 18h  
le samedi 9h à 13h15 et de 14h à 16h.



Parce que le monde bouge





FONCIÈRE DE LA MARNE



**C'EST LA RENTRÉE ! À VOS PROJETS IMMOBILIERS !**  
ESTIMATION OFFERTE (vente ou location)

Consultez nos avis clients sur : [www.meilleursagents.com](http://www.meilleursagents.com)

**AGENCE FONCIÈRE  
DE LA MARNE**

4 RUE DU PUIIS MOTTET  
94350 VILLIERS-SUR-MARNE

*(rue piétonne près du centre des Impôts)*

**CONTACTEZ SYLVIE DOS REIS**

**01 49 41 68 77** ou **06 26 94 91 01**

[sdosreis@fonciere-marne.fr](mailto:sdosreis@fonciere-marne.fr)

